

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, dont la convocation en date du 8 juin 2015 a été remise en main propre et tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 15 juin 2015 à 20 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet
	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Yvon Fournier	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Benoît Dubé	Tourville
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

Était absent :

M.	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
----	-----------	--------------------------

1- **OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7503-06-15 Il est proposé par monsieur Denis Gagnon, appuyé par monsieur Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Étude sur l'organisation du transport collectif
- 4- Gouvernance territoriale en développement économique
- 5- Étude sur le traitement mécano-biologique des ordures ménagères
- 6- Fonds de développement des territoires
- 7- Levée de la session

3- ÉTUDE SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF

Monsieur Romain Girard de l'entreprise Vecteur5 a fait la présentation, avant la séance, du rapport final pour l'organisation du service de transport collectif dans la MRC de L'Islet.

Une rencontre conjointe avec les deux conseils d'administration des organismes «Transport Adapté de L'Islet-Nord» et «Transport Adapté L'Islet-Sud» devrait avoir lieu, prochainement, sur ce rapport et la mise en place de ce service.

Ce rapport devrait faire l'objet d'acceptation lors de la prochaine séance du conseil des maires du mois d'août 2015. Il faudra procéder à l'analyse des moyens et étapes pour la mise en oeuvre de ce service pour 2016.

4- GOUVERNANCE TERRITORIALE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7504-06-15

CONSIDÉRANT QUE

suite à la sanction du projet de Loi 28, le 21 avril 2015, la MRC de L'Islet n'a plus l'obligation de confier l'exercice de la compétence en développement économique au CLD de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de L'Islet a désormais différents choix pour l'exercice de la compétence en développement économique, soit d'exercer elle-même cette compétence, de confier cette compétence en tout ou en partie à un organisme à but non lucratif, de maintenir la délégation de cette compétence au CLD de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil des maires de la MRC de L'Islet a adopté en février 2015 la résolution numéro 7401-02-15 concernant la possibilité de tarification de certains services du CLD afin de compenser les coupures budgétaires gouvernementales dans le fonctionnement de cet organisme, avec la possibilité de réévaluer la situation sur une base semestrielle;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de L'Islet doit prendre position avant le 20 juillet 2015 si elle souhaite résilier l'entente sur le développement économique avec le CLD de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE

lors de la session du conseil des maires du 8 juin 2015, un document présentant un état de situation et une analyse des différentes avenues afin d'assurer le développement économique dans la MRC de L'Islet a été remis à chacun des maires et qu'une réunion de travail a eu lieu le 15 juin 2015 à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Alphonse Saint-Pierre, appuyé par monsieur Michel Castonguay et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet maintienne la délégation de la compétence en développement économique avec le CLD de L'Islet et qu'elle recommande toutefois des modifications au niveau des instances décision-

nelles de cet organisme, de même qu'au niveau des effectifs et mandats;

- que l'on mette sur pied un comité de réflexion afin de revoir les différentes modalités de fonctionnement de cet organisme et que ce comité soit composé du président et du directeur général du CLD de L'Islet ainsi que de madame Jeannine Caron Giasson qui occupe les fonctions de «mentor» au sein du CLD, en plus du préfet, du préfet suppléant et du directeur général par intérim de la MRC de L'Islet;
- que ce comité remette ses recommandations au plus tard le 14 septembre 2015 à la réunion du conseil des maires de la MRC de L'Islet;
- que l'on demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconduire l'entente avec le CLD de L'Islet sur la compétence du développement économique selon les nouvelles modalités, et ce, avant le 1^{er} décembre 2015.

5- ÉTUDE SUR LE TRAITEMENT MÉCANO-BIOLOGIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES

7505-06-15	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet travaille à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;
	CONSIDÉRANT QUE	dans la MRC de L'Islet, le recyclage des matières putrescibles et organiques représente moins de 10 % des matières pouvant être récupérées;
	CONSIDÉRANT QUE	différentes mesures ont été analysées par les membres de la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet afin de récupérer une plus grande quantité de matières putrescibles et organiques;
	CONSIDÉRANT QUE	les mesures qui pourraient être mises de l'avant se rapportent, soit à la mise en place d'une collecte à trois voies, dont une collecte spécifique aux matières putrescibles, ou à la possibilité d'analyser un nouveau procédé qui consiste à un traitement mécano-biologique des ordures ménagères;
	CONSIDÉRANT QUE	ce procédé de traitement mécano-biologique des ordures ménagères pourrait s'avérer mieux adapté à des milieux ruraux, tel que la MRC de L'Islet et être moins dispendieux que la mise en place d'une collecte à trois voies;
	CONSIDÉRANT QUE	le CRIQ a effectué des recherches préliminaires en 2014 dans la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant le procédé de traitement mécano-biologique des ordures ménagères et qu'il a été démontré, sur une base

expérimentale, la possibilité de récupérer jusqu'à 75 % des matières putrescibles dans les ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE le CRIQ a déposé une offre de service à la MRC de L'Islet afin de procéder à une étude de «Faisabilité technicoéconomique de tamisage des ordures ménagères»;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet ont procédé, lors de leur réunion tenue le 4 juin 2015, à l'étude de l'offre de service du CRIQ et en recommandent unanimement l'acceptation au conseil des maires de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce procédé est innovateur au Québec et peut constituer une alternative intéressante à la mise en place d'une collecte à trois voies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet souhaite atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, où l'on stipule que d'ici 2015, les municipalités doivent atteindre l'objectif de recycler 60 % des matières organiques résiduelles et mettre en place des mesures pour atteindre l'objectif de 100 % d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE différentes sources de financement pourraient être disponibles pour cette étude advenant la mise en place d'un tel procédé pour le traitement des matières putrescibles par des équipements de compostage;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réalisation de cette étude pourraient être moindres si une autre MRC participait au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Paulette Lord, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet mandate le CRIQ pour la réalisation de l'étude de «Faisabilité technicoéconomique de tamisage des ordures ménagères», telle que décrite au contrat numéro 49665;
- que l'on accepte de participer à cette étude conditionnellement à ce que la MRC de la Haute-Côte-Nord participe aussi à cette étude et dont les coûts seraient de **57 350 \$**, avant taxes;
- que l'on dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Pacte rural III* de la MRC de L'Islet qui permet le financement jusqu'à 80 % de projets d'ordre régional;
- que l'on mandate monsieur Jessy Miller, inspecteur en bâtiment et en environnement à la MRC de L'Islet, à titre de personne responsable des travaux qui relèvent de la MRC lors de la réalisation de cette étude;

- que l'on autorise le directeur général par intérim à signer le contrat de recherche et développement numéro 49665, tel que déposé par le CRIQ.

6- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Nous n'avons pas reçu de nouvelles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant les modalités de gestion du Fonds de développement des territoires.

7- LEVÉE DE LA SESSION

7506-06-15 Il est proposé par monsieur Mario Leblanc, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 45.

Jean-Pierre Dubé, préfet

Michel Pelletier, sec.-trés. par intérim